

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU: 20 SEPTEMBRE 2021

Présent(e)s:

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rese SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

12. Objet: Tutelle - Communication

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale,

Prend acte:

Finances

Par arrêté du 6 juillet 2021, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a approuvé la délibération du Conseil communal du 25 mai 2021 votant les comptes annuels pour l'exercice 2020 de la Ville d'ANDENNE.

Circulation routière

Le Conseil communal, en séance du 21 juin 2021, a adopté un règlement portant qu'à SEILLES, l'accès au tronçon de la rue de Reppe menant aux immeubles portant les numéros 35 et 36 est interdit aux véhicules ou trains de véhicules ayant, chargement compris, une longueur supérieure à 10 mètres. Ce règlement est approuvé d'office, dans la mesure où le délai légal de 20 jours imparti pour le prononcé de la décision ministérielle n'a pu être respecté.

Marchés publics

a) Par lettre du 1er juillet 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 21 mai 2021 par laquelle le Collège communal a attribué à la S.A. G. & Y. Liégeois , Z.I. Cour Lemaire, 13 à 4651 BATTICE, le marché public de travaux portant sur la restauration de la toiture, la réalisation des travaux de maintenance et la mise en peinture de l'intérieur de l'église St-Firmin.

- b) Par lettre du 12 juillet 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 4 juin 2021 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'un schéma d'orientation local sur l'ensemble de la ZACC à Anton (relation « in house »).
- c) Par lettre du 14 juillet 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 4 juin 2021 par laquelle le Collège communal a attribué à la société COLAS, Grand'Route, 71 à 4367 CRISNEE, le marché public de travaux portant sur l'exécution de travaux de rénovation et de zones de croisement à la route d'Anton à BONNEVILLE et à SCLAYN.
- d) Par lettre du 28 juillet 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du 21 juin 2021 par laquelle le Conseil communal a décidé d'adhérer à la centrale d'achat du B.E.P. relative aux services postaux.
- e) Par lettre du 28 juillet 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 25 juin 2021 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention avec IGRETEC relative au contrôle des déclarations de la taxe sur la force motrice sur le territoire de la Ville d'ANDENNE (relation « in house »).
- f) Par lettre du 29 juillet 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 18 juin 2021 par laquelle le Collège communal a décidé :
 - de rectifier l'avenant n° 1
 - de rectifier l'avenant n° 2
 - d'approuver les avenants n° 3 à 5

relatifs au marché de travaux portant sur la rénovation de la rue des Pipiers (voirie, cours d'eau, collecteur et égouttage) dans le cadre du Plan d'investissement communal 2013-2016.

- g) Par lettre du 1er septembre 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 23 juillet 2021 par laquelle le Collège communal a décidé d'approuver l'avenant n° 1 relatif au marché de services de désignation d'un auteur de projet en vue de l'élaboration du Plan Communal de Mobilité de la Ville d'ANDENNE.
- h) Par lettre du 1er septembre 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 23 juillet 2021 par laquelle le Collège communal a attribué le marché public de travaux portant sur l'exécution de travaux d'extension de l'école communale de NAMECHE (phase 2) comme suit :
 - lot 1 gros œuvre : à la S.A. BESSEGA, rue Jean Lambert Sauveur, 32 à 4040 HERSTAL ;
 - lot 2 électricité: à la S.A. STA BTP, route Charlemagne, 7 à 6464 CHIMAY;
 - lot 3 HVAC et sanitaires : à la S.A. STA BTP, route Charlemagne, 7 à 6464 CHIMAY.
- i) Par lettre du 2 septembre 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 9 juillet 2021 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer les conventions relatives à la mission de coordination « étude » et de coordination « chantier »

dans le cadre de l'aménagement de deux classes à l'école communale de BONNEVILLE (relation « in house »).

- j) Par lettre du 6 septembre 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 30 juillet 2021 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'accompagnement dans le dépôt de la demande de subsides dans le cadre de l'UREBA exceptionnel 2021 (relation « in house »).
- k) Par lettre du 6 septembre 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 30 juillet 2021 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction d'un hall pour les services techniques communaux sur le site d'Anton (relation « in house »).
- I) Par lettre du 6 septembre 2021, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 30 juillet 2021 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction d'une nouvelle voirie desservant les futurs Hôtel de Police et bâtiment de la Direction des Services techniques sur le site d'Anton (relation « in house »).

Une expédition conforme de la présente résolution sera transmise à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS

POUR EXTRAIT CONFORME,

EDIRECTEUR GENERA

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS

ď , ų